

## AVIS DE MARCHE ACCORD CADRE DE SERVICES

### 1 – Identification de la consultation

#### MARCHE 2024-08 PRESTATIONS DE TRAITEURS POUR LES SERVICES DE L'UNIVERSITE RENNES 2

### 2 – Objet

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de prestations de traiteurs pour les services de l'Université Rennes 2 avec ou sans personnel de service, pour l'organisation de réunions, colloques, séminaires, les événements culturels et institutionnels organisés par l'établissement.

Code CPV	Libellé CPV
55520000-1	Services traiteur
55523000-2	Services traiteur pour autres entreprises ou autres institutions

### 3 – Caractéristiques

#### 3.1 – Forme de l'accord-cadre

Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 3° du Code de la Commande Publique (services sociaux et autres services spécifiques).

Il prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 du CCP, sans montant minimum mais avec un montant maximum par lot :

Lots	Objet	Montant maximum € HT	Forme	Nombre de titulaires
1	Cocktails apéritifs / déjeunatoires / dinatoires	400 000	multi-attributaires avec remise en concurrence systématique à chaque besoin	3
2	Buffets chauds / froids	300 000	multi-attributaires avec remise en concurrence systématique à chaque besoin	3
3	Paniers repas (réservé)	15 000	mono-attributaire	1
4	Plateaux repas	100 000	mono-attributaire	1

#### 3.2 – Tranches

Sans objet.

### 3.3 – PSE

#### 3.3.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

#### 3.3.2 – PSE facultatives

Sans objet.

### 3.4 – Variantes

#### 3.4.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

#### 3.4.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

#### 3.4.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

### 3.5 – Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'1 an à compter de la date de notification. Il pourra être tacitement reconduit 3 fois pour des périodes de 1 an, soit une durée totale maximale de 4 années.

### 3.6 – Lieux d'exécution

Les prestations relevant du présent marché sont à exécuter sur les sites suivants dépendant de l'Université Rennes 2 ainsi que sur Rennes et sa métropole :

Campus Villejean  
Université Rennes 2  
Place du recteur Henri Le Moal  
CS 24307  
35043 RENNES Cedex

Campus La Harpe  
Université Rennes 2  
Avenue Charles Tillon  
CS 24414  
35044 RENNES Cedex

Archives de la Critique d'Art  
Université Rennes 2  
4 Allée Marie Berhaut  
Bâtiment B  
35000 RENNES

Campus Ker Lann  
Université Rennes 2  
Avenue Robert Schuman  
35170 BRUZ

MSHB\*  
2 Avenue Gaston Berger  
CS 24307  
35043 RENNES

Bois Perrin  
EUR CAPS  
4 Rue du Bois Perrin  
35700 RENNES

\* Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB)

Des lieux d'exécution pourront être ajoutés ou supprimés par avenant durant toute la période d'exécution du marché.

Les sites de Saint-Brieuc sont exclus du présent contrat.

### 3.7 – Visite des lieux

#### 3.7.1 – Visite obligatoire

Sans objet.

#### 3.7.2 – Visite facultative

Sans objet.

#### 3.7.3 – Calendrier des visites

Sans objet.

### 3.8 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (35 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT (onglet par lot et onglet commun)
2. Valeur technique (25 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique et l'annexe 2 - CRTA
3. Prise en compte des aspects environnementaux (20 %)	Le critère est apprécié au regard du contenu du mémoire technique et l'annexe 2 - CRTA
4. Qualité des échantillons et de la présentation (20 %)	Le critère est apprécié au regard des échantillons proposés

### 3.9 – Echantillons

A l'appui de leur offre, les candidats remettent des maquettes ou échantillons dans les conditions suivantes :

- Pour les lots 1 et 2 : les 6 candidats ayant obtenu les meilleures notes sur les critères 1, 2 et 3
- Pour les lots 3 et 4 : les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes sur les critères 1, 2 et 3

Les dégustations se dérouleront entre les semaines 23 à 25 sur le Campus Villejean à Rennes. Les convocations et modalités d'organisation seront transmises aux candidats via l'adresse mail renseignée sur la plateforme PLACE.

### 3.10 – Lot 3 - réservé

Le lot 3 (Paniers repas) de la présente consultation est réservé :

- **A des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient un minimum de 50 % de travailleurs défavorisés conformément aux articles L.2113-13 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

Aux termes de l'article L.5132-4 du Code du travail, les structures d'insertion par l'activité économique sont : les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Il peut également s'agir de toutes structures équivalentes répondant à ces conditions, notamment originaires d'un autre Etat membre.

Les candidats doivent produire la preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente, notamment en produisant une copie de la convention conclue avec l'Etat après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

- **Aux entreprises adaptées (EA) ainsi qu'aux établissements et service d'aide par le travail (ESAT)** ou établissements équivalents, lorsqu'ils emploient un minimum de 50 % de travailleurs handicapés conformément aux articles L.2113-12 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

- Les EA ou structures équivalentes doivent produire une copie du contrat d'objectif valant agrément ou à défaut un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.

- Les ESAT ou structures équivalentes doivent indiquer la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire au moment de l'attribution.

## 4 – Conditions de participation

### 4.1 – Date limite de remise des plis

**Mercredi 15 Mai 2024 à 12h**

### 4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

### 4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

## 5 – Renseignements complémentaires

### 5.1 – Langue utilisée

Français

### 5.2 – Monnaie utilisée

Euro

### 5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2 et sur subventions  
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

## 6 – Procédures de recours

### 6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte - CS 44416  
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>  
SIRET : 173 500 059 00014

### 6.2 – Coordonnées du comité consultatif régional

CCIRA de Nantes  
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE  
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1

Tél. : 06 60 48 98 89  
Courriel : [dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr)  
SIRET : 130 029 283 00012

## 7 – Identification de l'acheteur

**Université RENNES 2**  
Direction des Finances et du Pilotage  
Pôle Commande Publique  
(Bâtiment Présidence – Porte 403)  
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex  
@ : [achatsmarches@univ-rennes2.fr](mailto:achatsmarches@univ-rennes2.fr)  
<https://www.univ-rennes2.fr/>  
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

## 8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

29 mars 2024